



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réception par le préfet : 12/03/2015

Publication : 13/03/2015

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au conseil municipal | Par l'"autorité compétente" exercice | pour l'"autorité compétente" priorité de délibération |
|--------------------------------------|---|--|
| 11 | | 8 |

Objet : avenant au marché de travaux de création d'un cimetière communal à Serra di Ferro

L'an deux mil quinze, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI

Absents : Olivier BURESI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

Pouvoir donné par : Martine CHIARELLI, Ilana PERETTI

Secrétaire de séance : Coralie MANCINI

Les travaux de création du cimetière communal ont fait l'objet d'un marché attribué au groupement BASI BTP, pour un montant de 971 574 € HT pour la tranche ferme.

La réalisation des travaux a fait apparaître la nécessité de compléter ce marché par un avenant concernant :

- une substitution de sol de la zone d'entrée, par un coussin drainant et pose de drains annelés, intervention avérée nécessaire en cours de terrassements en raison de la nature argileuse du terrain impropre à l'assise de la route ;
- une amélioration esthétique sur mur d'entrée par un enduit « façon pierre » jugé mieux intégré à l'environnement naturel ;
- le remplacement des enrobés de la voie de desserte par un revêtement en béton teinté permettant de limiter le coût d'entretien ;
- une prolongation des délais d'exécution nécessitée par les travaux supplémentaires décrits ci-dessus.

Le montant de cet avenant entraîne une augmentation du montant initial de 45 035 € HT soit 4,64% du marché initial.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant à ce marché.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



Marie-Pierre BARTOLI